



APPEL A COTISATION FEDERALE

SAISON 2024 – 2025

Comité Départemental de Karaté des Hauts-De-Seine

Numéro d'affiliation du club (7 chiffres) : 0920 _ _ _

Nom du club :

Conformément à l'Assemblée Générale de notre Comité Départemental qui s'est tenue le 9 octobre 2022, votre Association est redevable au titre de la Cotisation Fédérale 2024 – 2025, de la somme de :

Moins de 50 licenciés* : 150 €uros
Entre 51 et 150 licenciés* : 200 €uros
Plus de 150 licenciés* : 250 €uros

Paiements :

- **Virement** :
 - IBAN : FR76 1027 8061 1600 0202 6650 187
 - BIC : CMCIFR2A
 - Compte : LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE KARATE
 - Préciser en libellé : « NUMERO D’AFFILIATION DU CLUB et NOM DU CLUB »
- **Chèque** : A l'ordre de Ligue Régionale IDF de Karaté et DA et à retourner à : Ligue Régionale IDF de Karaté et DA, 12 rue Danton 92 120 Montrouge

Agrafer le chèque sur cette zone

Ce document est à retourner par **courrier** accompagné avec votre chèque ou par **mail** (si virement) à : idf@ffkarate.fr.

Une attestation de paiement vous sera adressée par mail.

* Nombre de licenciés au 31 juillet 2024.

LIGUE REGIONALE ILE-DE-FRANCE DE KARATE & DA

12 rue Danton

92 120 Montrouge

Courriel : idf@ffkarate.fr